
CABINET 

Arrêté n° 5228 /MID-CAB

portant nomination des chefs de service à la direction générale
de l'administration du territoire.

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative
territoriale ;


Vu le décret n° 2003-20 du 06 février 2003 portant organisation et
fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2018-86 du 5 mars 2018 portant attributions et organisation de
la direction générale de l'administration du territoire ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du
ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

Vu le décret n° 2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du
ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local 

Arrête:

Article premier : Les agents dont les noms et prénoms suivent sont nommés chefs de service à la direction générale de l'administration du territoire. Il s'agit de :

I - Direction de l'organisation administrative et de l'action préfectorale

- Service de l'organisation administrative territoriale et de l'action préfectorale : **BOUANGUIRI Dive Bucheran**, attaché des SAF.
- Service des études et synthèse : **BAKISSI Lucien Rock Régis**, attaché des SAF ;
- Service de la réglementation : **MALONGA MBEMBA Divin Meryl**, secrétaire principal d'administration.

II - Direction des libertés publiques et des cultes.

- Service du contentieux et de l'authentification : **SILIKI Benoit Claver**, administrateur planificateur de l'éducation nationale.

III - Direction des frontières et des limites des circonscriptions administratives.

- Service des limites des circonscriptions administratives : **BERI Alain Sosthène**, attaché des SAF.

IV - Directions des affaires administratives et financières :

- Service de la formation et des stages : **MOUKASSA Christelle Eve**, attaché des SAF ;
- Service du patrimoine : **LOUBASSOU Joséphine**, administrateur des SAF.

V- Direction des archives et documentations :

- Service de la documentation : **MOUKILA Adrien**, attaché des SAF.

VI- Secrétariat de direction : OBIMBA-VIYA ITOUA, secrétaire principal d'administration

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 mai 2023


Raymond Zéphirin MBOULOU./